

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
15 décembre 2015, 20h30

Date de convocation : le 10 décembre 2015 **Date d'affichage :** le 10 décembre 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22

Présents : 19

Votes : 19

Ordre du jour

2015.123 - Informations diverses

2015.124 - Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

2015.125 - Délégation du droit de préemption urbain

2015.126 – Eclairage public

2015.127 – Enfouissement des réseaux aériens

2015.128 – Convention de mise à disposition de la garderie

2015.129 – Convention de prestation de service Ecole intercommunale de musique

2015.130 – Personnel communal

2015.131 – Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'Eau potable

2015.132 – Demande de subvention de VSB (Val de Sarthe Badminton)

2015.133 – Questions diverses

Le 15 décembre 2015, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

Etaient Présents : Marie-Madeleine AUTRET, Magali COMPAIN, Michèle DESSEIGNE, Fabien FISSON, Laurent FOURMOND, Chantal GALATI, Patricia GUILLOCHON-BRION, Lionel JARRIÉ, Alain LANCELEUR, Jacques LIONS, Pascal LINEY, Alain MARTIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Michel MONTREUIL, Jean-Louis MORICE, Annick NAVEAU, Véronique OGE, Didier REAUTÉ, Régis SAUDUBRAY

Etaient absents, excusés : Marie-Claire GAUTIER, Fanny LAINEY, Mathilde SAULNIER

Secrétaire : Fabien FISSON

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2015**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un sujet, à savoir la demande de subvention de l'association VSB (Val de Sarthe Badminton).

Après avoir délibéré, le nouveau point est adopté à l'unanimité.

2015.123 - Informations diverses

- Travaux Lotissement de la Paluelle : Ils sont en cours d'achèvement avec la réalisation des plantations. Un troisième terrain a fait l'objet d'une signature de compromis.
- Travaux Programmation voirie 2015 : La Place Léon Lebrun sera achevée par la pose d'une résine colorée courant janvier-février 2016. L'entreprise Durand intervient actuellement Rues des Remparts, de la Paluelle, Gambetta et Avenue du Maine.

Monsieur Jarrié s'interroge sur la possibilité de réaliser un marquage au sol au parking du presbytère, afin d'éviter les stationnements anarchiques.

Monsieur le Maire répond que le marquage pourra être réalisé dans un deuxième temps ; lors de la mise en place d'enrobés. L'éclairage public est programmé pour 2016.

Monsieur Fisson demande si le sens de la circulation, Place L. Lebrun, sera maintenu.

Monsieur le Maire le confirme.

2015.124 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

NEANT

2015.125 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2015-22 au n°2015-24. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2015.126 – Eclairage public

Monsieur le Maire propose de laisser la parole à Monsieur Fourmond, adjoint.

Plusieurs modèles d'éclairage public et leurs coûts respectifs sont présentés à l'assemblée : 4 pour le Lotissement de la Paluelle et 4 pour les rues concernées par l'effacement des réseaux aériens.

Le Conseil municipal décide de retenir les modèles suivants :

- Pour le lotissement : Après deux votes et un tirage au sort, le modèle BUZZ, marque ECLATEC, est retenu. La couleur grise des mâts et luminaires est choisie à l'unanimité.
- Pour les rues concernées par l'effacement des réseaux aériens : le modèle INDICE, marque ECLATEC, est choisi à la majorité. La couleur des mâts et luminaires retenue est le gris.
- La couleur des lampes sélectionnée est le blanc.

2015.127 – Enfouissement des réseaux aériens - Rues de Verdun, de la Paix, Curie, Dessart et Leblé-Thézé

Par délibération du 9 avril 2015, le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le programme Sécurisation du réseau électrique réalisé par le Département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 23 480 € HT.

Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 7 février 2002, le reste à financer par la Commune est de 70% du coût HT soit 16 436 € net, non compris pour le câblage et la dépose du réseau.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70% par la commune et à 30% par le département. Cette prestation est estimée par Orange à 11 520 € HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du département qui en assure le financement.

Après avoir entendu et exposé, le Conseil municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune
- Sollicite le Département pour la réalisation du projet
- Accepte de participer à hauteur de 70 % du coût HT des travaux soit 16 436 € net pour le génie civil de télécommunication
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Commune
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil départemental est à même d'effectuer une étude pour la réalisation de l'enfouissement dans d'autres rues de la commune. La priorité est toujours accordée à la mise en sécurité des fils nus.

2015.128 – Convention de mise à disposition de la garderie

Afin de répondre aux difficultés d'un certain nombre de parents d'élèves, Monsieur le Maire fait état de la mise à disposition de la garderie auprès de l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame du Sacré-Cœur au cours de la période scolaire précédente.

L'OGEC est demandeuse du renouvellement de la convention de mise à disposition les mercredis en période scolaire, de 9H00 à 12H00 pour la durée suivante : du 4 janvier au 5 juillet 2016. La mise à disposition est gratuite, les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage ...) restants à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer la convention afférente.

2015.129 – Convention de prestation de service – Ecole intercommunale de musique

Afin de poursuivre la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention de prestation de services à titre onéreux avec l'école de musique intercommunale.

Les termes de la convention prévoient une indemnité horaire de 24€ TTC (charges et assurance comprises), à raison de 3H heures d'activités par semaine pour une durée de 3.5 mois (du 4 janvier au 5 juillet 2016).

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de convention et charge le maire de la signer.

2015.130- Personnel communal –

2015.130.1 - Recrutement d'emplois communaux occasionnels - Temps d'Activité Périodique

Pour la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de recruter trois agents non-titulaires, au maximum, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, du 4 janvier au 5 juillet 2016.

Après délibération, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de recruter 3 agents.

2015.130.2 – Organisation de temps partiel

Un agent, adjoint technique de 2^e classe, a demandé à bénéficier d'un temps partiel à 50% pour raisons médicales, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce temps partiel lui est accordé de plein droit dans la limite de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les conditions d'exercice de son travail à temps partiel de la manière suivante :

- Travail à 50 % du Temps Non-Complet, en tenant compte des nécessités de service
- Renouvellement aux mêmes conditions et pour la même durée autorisée, à condition que l'agent en fasse la demande écrite au moins deux mois avant la fin de la période
- En cas de demande de renouvellement à des conditions différentes, le Conseil municipal sera amené à se prononcer à nouveau

2015.130.3 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire expose les modalités d'avancement de grade du personnel communal. Compte-tenu des prévisions pour l'année 2016 (1 avancement de grade), le Conseil municipal fixe le ratio promus-promouvables à 100% pour tous les grades. Cette proposition sera transmise pour avis au Comité Technique.

2015.131 – Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'Eau potable – Exercice 2014

Le Service public de l'eau potable de la Commune est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) l'Aunay-La- Touche. Le service est affermé auprès de VEOLIA EAU.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Monsieur le Maire présente les principaux éléments de ce rapport :

Le service public d'eau potable dessert 19 communes et 9 971 habitants au 31/12/2014, soit 5 272 abonnés (dont 25% de Noyen).

Les volumes d'eau potable vendus aux abonnés ont baissé de – 5.3 % en 2014 par rapport à 2013.

Le linéaire du réseau de canalisations est de 396 km.

Tarification

Pour une consommation de 120 m3, le prix total de la facture est de 269.05 € au 1/01/2015 soit 7.8 % d'augmentation par rapport à 2014. Le prix au m3 est passé de 2.08 € à 2.24 €.

Indicateurs de performance

Qualité de l'eau : Taux de conformité des 35 prélèvements réalisés en 2014 (microbiologie et paramètres physico-chimiques) : 100%

Rendement du réseau de distribution : 84.9 % contre 87.7 % en 2013 (ratio volume vendu aux abonnés sur le volume mis en distribution).

Indice linéaire de pertes en réseau : 0.8 m3/jour/km (0.6 m3/jour/km en 2013).

Financement des investissements

Branchements en plomb : 245 branchements au plomb restant sur 5 695 branchements au total

Montant des travaux engagés : 683 904 €

Etat de la dette au 31/12/2014 : 2 178 843.02 €

Montant remboursé en 2014 (capital et intérêts) : 260 625.20 €

Abandons de créance : 738.21 € pour 9 demandes

Monsieur Lions regrette cette hausse qu'il juge très élevée.

Monsieur Lanceleur précise que l'augmentation du prix de l'eau est causée par la fusion des deux syndicats d'eau en 2014. Afin de lisser les prix, il est prévu une augmentation continue de 7% sur les 2 prochaines années.

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au SIAEP. Pour lui une hausse de 5% est le grand maximum. Il regrette que les prix n'aient pas été lissés vers le bas lors de la fusion. Il indiquera également que 15 à 20 maisons de Noyen ne sont pas encore reliées à l'eau potable et qu'il est temps d'intervenir.

Il précise enfin que le SIAEP investit cette année près de 350 000 € pour les changements de branchements en plomb.

2015.132 – Demande de subvention de VSB (Val de Sarthe Badminton)

L'association Val de Sarthe-Badminton a sollicité une subvention exceptionnelle de 1000€ pour l'organisation du championnat de la Sarthe de Badminton qui aura lieu les 9 et 10 janvier 2016.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 €, sous réserve de la présentation du bilan financier de 2015 et du bilan de l'édition à venir.

Monsieur Saudubray insiste sur le fait que les demandes exceptionnelles devraient être présentées en début d'année et attribuées sous réserve de l'organisation des manifestations. Le Conseil municipal retient la règle d'attribution des subventions sur présentation d'un bilan financier de l'association demandeuse.

2015.133 - Questions diverses

- Cérémonie des Vœux du Maire : vendredi 8 janvier 2016, à 20H30, à la salle polyvalente
- Bilan du Téléthon : Les nombreuses animations des associations ont permis de récolter 2 982.95 €.
- Ordures ménagères :

Monsieur Lions déplore que les factures blanche et effective soient arrivées le même jour et que l'échéance de paiement soit très courte, fin décembre. Il mentionne aussi de nombreuses erreurs de facturation.

Monsieur le Maire répond qu'il a, de son côté, alerté à de nombreuses reprises, la communauté de communes mais n'est pas écouté sur ce point. Il indique que le paiement court jusqu'à la fin du mois de janvier 2016, le délai ayant, sur sa demande, été allongé. Monsieur Lions insiste sur les problèmes d'hygiène liés à des passages espacés des camions de ramassage. Il propose que des tournées de nettoyage des bacs soient effectuées. Monsieur Jarrié souhaite relativiser le coût de la redevance en comparaison avec d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Monsieur Lanceleur rappelle les tarifs qui seront appliqués en 2016.

GRILLE DE PRIX AVEC 15 LEVEES			
Type de bac	Part fixe	Levée supplémentaire	Coût pour 17 ou 27
Badge (24)	150,26 €	1,49 €	155,02 €
80 l	155,86 €	1,98 €	159,82 €
120 l	175,93 €	2,20 €	180,33 €
180 l	223,67 €	3,38 €	230,43 €
240 l	264,35 €	4,22 €	272,79 €
360 l	345,72 €	5,89 €	357,51 €
660 l	549,14 €	10,09 €	569,31 €

Mme Meisser s'étonne de la logique de calcul de la redevance – si elle obtient un bac plus petit mais que plus de tournées sont effectuées, la redevance sera moins élevée.

Monsieur Lanceleur précise enfin que l'engagement avec la société de collecte SITA est signé pour 11 ans.

Monsieur Saudubray demande si les anciens containers seront conservés, notamment à la salle polyvalente.

Monsieur Lanceleur le confirme.

La séance est levée à 22H05.

**La prochaine réunion du conseil municipal
se tiendra le jeudi 21 janvier 2016 à 20H30.**

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité auprès de la Préfecture. Un délai de 2 mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

M. MORICE

M. LINEY

Mme AUTRET

M. LIONS

Mme COMPAIN

M. MARTIN

Mme DESSEIGNE

Mme MEISSER-MENARD

M. FISSON

M. MONTREUIL

M. FOURMOND

Mme NAVEAU

Mme GALATI

Mme OGÉ

Mme GAUTIER

M. SAUDUBRAY

Mme GUILLOCHON-BRION

Mme SAULNIER

M. JARRIE

M. REAUTE

M. LANCELEUR

Mme LAINEY (absente)